



**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires).

Dans le cadre de ses compétences de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire, il est envisagé de poursuivre le réaménagement intérieur de la Médiathèque intercommunale de Haute-Saintonge par acquisition de divers matériels afin de répondre à l'attente des usagers.

Le coût de cette opération est estimé à 25 900.70 € HT et est susceptible de bénéficier des aides à l'investissement du Département à hauteur de 25% soit 6 456 €.

Le plan de financement de cette opération serait donc le suivant :

- Dépense estimée :	25 827 € HT
- Recettes envisagées :	
- Département 2021	: 6 456 €
- Autofinancement CDCHS	: 19 371 €

TOTAL	25 827 €

Le Président décide de solliciter cette aide sur la base d'une dépense subventionnable de 25 827 € HT, de retenir le plan de financement énoncé ci-dessus et de signer la convention correspondante avec le Département de la Charente-Maritime.

Fait à Jonzac,
Le 13 JUIL. 2022

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex**